



POLITIQUE

EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Révisée : Juin 2025

TABLE DES MATIÈRES

POLITIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE.....	2
1. Convictions et responsabilité	2
2. Gouvernance	3
3. Champ d'application.....	3
4. Sélection des placements	4
5. Engagement actionnarial.....	5
6. Politique en matière de droits de vote.....	5
7. Politique en matière de biodiversité et engagement climatique	5
8. Politique anti-écoblanchiment	6

POLITIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

1. Convictions et responsabilité

La politique et le guide pratique en matière d'investissement de Borealis Gestion d'actifs mondiale reflètent sa philosophie d'investissement et repose sur la conviction que les sociétés qui adoptent une approche holistique de l'environnement dans lequel elles évoluent seront plus à même de créer et soutenir une création plus importante de valeur à long terme.

Notre responsabilité fiduciaire, en tant que gestionnaire d'actifs, est donc d'investir les avoirs de nos clients dans des sociétés dont les projets sont sélectionnés et menés à leur plein potentiel grâce à une vision élargie des risques et des opportunités, dans le respect de tous leurs partenaires.

Notre responsabilité couvre également le plein exercice de nos droits de vote lors des assemblées générales des actionnaires des sociétés dans lesquelles nous sommes investis et de maintenir un dialogue avec ces sociétés dans afin d'influencer leurs pratiques, et notamment qu'elles intègrent des considérations liées aux enjeux environnementaux et sociaux dans leurs décisions d'allocations des ressources et les meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Nous nous engageons à soutenir les initiatives globales et locales qui ont à cœur le développement et le partage des meilleures pratiques dans notre domaine d'affaires.

Nous sommes convaincus que s'engager dans une approche responsable de nos activités est la fondation d'un modèle d'affaires résilient, performant et pérenne.



2. Gouvernance

Notre engagement pour une finance durable est une responsabilité partagée entre tous les membres de notre organisation, qu'ils fassent partie de notre équipe de gestion de portefeuille, de notre équipe de gestion des opérations, de notre conseil d'administration et de notre comité consultatif.

Le conseil d'administration a l'ultime responsabilité de s'assurer que notre approche de gestion et notre mode d'opération adhèrent aux normes qui gouvernent notre profession et reflètent nos valeurs.

La présente politique est appuyée par notre politique en matière d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial. Ces politiques feront l'objet d'une mise à jour régulière afin de tenir compte de l'évolution des pratiques, des avancées sociétales, des lois et des règlements.

3. Champ d'application

La présente politique vise à intégrer pleinement notre vision de l'investissement responsable au travers de tous nos portefeuilles gérés activement et inclure, dans la mesure du possible, des considérations de durabilité dans la sélection des produits indiciaires gérés à l'externe.

Notre engagement pour la finance durable s'exprime au travers de quatre activités : l'analyse et la sélection des placements, l'engagement actionnarial, la politique de droits de vote et l'éducation et partage de connaissance. Chacune de ces activités est entreprise selon nos principes directeurs : la transparence, l'alignement d'intérêt, la saine gestion des ressources et la responsabilité citoyenne.

	Transparence	Alignement d'intérêt	Saine intendance des ressources	Responsabilité citoyenne
Analyse et placement	Divulgarion des grandes lignes de notre politique d'investissement responsable	Philosophie et politique de placement axées sur les critères de qualité et de rendement à long terme	Considérations de développement durable intégrées au processus d'analyse et de placement	Allocation du capital guidés par les principes d'investissement responsable
Engagement actionnarial	Divulgarion annuelle des actions d'engagement actionnarial	Politique d'engagement: sélection et priorisation des actions en fonction de l'impact anticipé	Sélection des actions d'engagement en fonction de nos objectifs de développement durable pour le bénéfice des clients	Participation au développement des meilleures pratiques, partenariat et collaboration
Vote aux assemblées	Divulgarion annuelle des votes, analyse et sommaire	Politique d'exercice des droits de vote: appui des propositions visant une création de richesse à long terme	Politique d'exercice des droits de vote en matière d'environnement, d'enjeux sociaux	Politiques d'exercice des droits de vote: Exercice de tous les droits de votes
Éducation	Partage de connaissances au travers de conférences, publications trimestrielles	Formation continue visant le développement des meilleures pratiques de gestion d'actif	Promotion du développement durable, de l'économie circulaire, et de la divulgation corporative	Implication dans les milieux communautaires et académiques pour l'avancement de la finance durable

L'équipe de gestion d'actif, sous la supervision du chef de la conformité, a la responsabilité de mettre en œuvre la politique, de s'assurer de son respect et de rendre compte au conseil d'administration une fois par année, des activités, progrès et manquements relatifs à l'adhésion à ladite politique.

4. Sélection des placements

Notre processus de sélection des placements qui repose sur une analyse fondamentale holistique d'une organisation et de son modèle d'affaires afin d'en évaluer la résilience, la capacité à prospérer et l'engagement à partager les richesses créées dans le temps entre ses différentes parties prenantes, incluant ses bailleurs de fonds, ses employés, ses partenaires d'affaires et les communautés dans lesquelles elle évolue.

Une pré-sélection s'applique à tout univers de placement, selon une politique d'exclusion développée en accord avec nos clients et révisée régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des normes sociales et réglementaires, ainsi que du cadre légal régissant les activités économiques des organisations.

Notre approche d'exclusion a été développée en gardant à l'esprit que notre devoir de fiduciaire envers nos clients demeure notre priorité. Nos convictions quant à la création de valeur à long terme permettent un alignement d'intérêt avec nos clients et de pleinement remplir notre devoir de fiduciaire.

Afin de réduire les risques systémiques des portefeuilles, et de garder la volatilité à des niveaux acceptables, certaines activités ou domaines économiques sont exclus sur les bases suivantes :

- Maturité éthique : lorsque le débat de société sur un domaine particulier n'a pas encore eu lieu ou n'a pas encore abouti à des lignes directrices acceptables socialement.
- Maturité réglementaire et légale : Lorsqu'il n'existe pas encore de cadre légal suffisamment défini régissant une activité nouvelle.

Dans ces deux situations, le modèle d'affaires d'une organisation et sa capacité à créer de la valeur à long terme ne peuvent être adéquatement évalués.

Afin d'encourager les différents agents économiques à s'engager dans un cheminement de développement durable, tant sur le plan environnemental (transition énergétique) que social (droits de l'homme), nous favorisons l'approche de la transition plutôt que l'approche d'exclusion. Par cette approche, nous nous positionnons en tant qu'activiste de la transition et non la sanction, tout en maintenant un regard critique sur l'évolution et le rythme de cette transition.

Dans le cadre d'un produit de gestion passive, une attention particulière sera portée sur les critères de durabilité des produits indiciels, tels que divulgués par les gestionnaires externes.

5. Engagement actionnarial

BOREALIS s'engage à promouvoir la bonne gouvernance au sein des organisations dans lesquelles elle investit. À ce titre, BOREALIS pourra ponctuellement poursuivre des activités d'engagement actionnarial, seul ou en collaboration avec d'autres entités, dans la mesure où ces actions sont réalisées dans le but de protéger ou d'avoir un impact positif sur la valeur des actifs de ses clients.

Afin de s'assurer du bien-fondé de ses activités d'engagement actionnarial, BOREALIS pourra consulter ses clients ou d'autres organisations afin de déterminer les principaux enjeux requérant ces actions.

Borealis s'engage à faire rapport de toutes ses actions d'engagement, une fois par année, dans son rapport d'investissement responsable.

6. Politique en matière de droits de vote

Borealis s'engage à déployer tous les efforts raisonnables afin d'exercer les droits de vote par procuration des titres des comptes des clients. Elle peut toutefois ne pas exercer ce droit lorsque les procédures administratives ou autres se révèlent être à un coût qui dépasse largement les bénéfices.

Conformément au principe de transparence, les votes seront divulgués aux clients, via la lettre trimestrielle destinée aux clients, avec un bref sommaire explicatif, et une analyse plus détaillée sera inclus dans le Rapport d'investissement responsable de Borealis.

Plus de détails se trouvent dans notre politique intitulée «BOREALIS-Politique et guide de droit de vote».

7. Politique en matière de biodiversité et engagement climatique

BOREALIS s'engage à adopter des cadres de référence mondialement reconnus (tels que les cadres TCFD, TNFD, ou SFDR) en matière de divulgation de notre impact environnemental et notre impact sur la biodiversité et considèrera tout nouveau cadre de divulgation afin de demeurer cohérent avec les meilleures pratiques.

Les éléments clés de notre Politique en matière de biodiversité et engagement climatique sont:

- Respect des lois et règlement et de son esprit en matière de protection de l'environnement et des ressources naturelles
- Reconnaissance de l'importance de préserver l'environnement, incluant les ressources naturelles, dans la création de valeur à long terme
- Intégration des critères environnementaux dans nos politiques et pratiques: Politique d'approvisionnement, Politique d'exercice des droits de vote et d'engagement, Politique d'investissement et Pratique de rémunération des dirigeants.
- Établissement de critères de performance et cibles liés à la performance environnementale de la société

Plus de détails se trouvent dans notre politique intitulée «BOREALIS-Politique Ressources Naturelles et Engagement climatique».

8. Politique anti-écoblanchiment

Borealis s'est doté d'une politique anti-écoblanchiment et s'engage à déployer tous les efforts raisonnables afin de fournir des informations spécifiques, vérifiable et non trompeuses dans toutes nos communications et à promouvoir une communication authentique dans ses relations avec les tierces parties. Plus de détails se trouvent dans notre «BOREALIS-Politique Anti-Écoblanchiment».